

**Délibération du Conseil Municipal****D.2020.07.24 – 02**

ACTE : 7.1.2

**Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt et le 24 juillet à 18 h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, GAUCHET, LARONDE, MAZILLE, NEGRE  
MRS BADO, CAM, GERVAIS, LE MOING, MERIC, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : MME BOURCIER A MME BASSO-GUICHARD

Excusé / Absent : M. BAÏADA, MME DENIS

Secrétaire : M. PIERASCO

Date de la convocation : 20/07/2020

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 13

❖ **OBJET : VOTE DU BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2020**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 10 juillet, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 92 930.86 €

Dépenses et recettes d'investissement : 336 846.56 €

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **VOTE** : le budget du service assainissement de l'exercice 2020 présenté par Monsieur François LE MOING, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de :

➤ Fonctionnement à : 92 930.86 €

➤ Investissement à : 336 846.56 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire

François LE MOING